ErgonArmor[™]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit PENNGUARD™ ADHESIVE MEMBRANE PART A

Autres moyens d'identification Aucun(e)(s).

Utilisation recommandée Restrictions d'emploi

Non disponible. Aucun connu.

recommandées

Informations relatives au fabricant/importateur/vendeur/distributeur

Nom de la societe

ErgonArmor, a division of Ergon Asphalt & Emulsions, Inc.

Adresse

2829 Lakeland Drive Jackson, MS 39232

États-Unis

After hours telephone number

Site web

1-800-222-7122

Normal work hours

1-877-982-7667

telephone number

www.ergonarmor.com

E-mail

sds@ergon.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

24-hour telephone

CHEMTREC: Amérique du Nord 1-800-424-9300 International 1-800-527-3887

number

8:00 A .m. à 5:00 P .m.

Informations sur les heures ouvrées

2. Identification des dangers

Dangers physiques Liquides inflammables Catégorie 3 Dangers pour la santé Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Mutagénicité sur les cellules germinales Catégorie 1

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible Catégorie 3 effets narcotiques

Catégorie 1

suite à une exposition unique

Dangers pour l'environnement Non classé.

Cancérogénicité

Dangers définis par l'OSHA

Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut causer le cancer. Peut Mention de danger

induire des anomalies génétiques. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nom de la matière : PENNGUARD™ ADHESIVE MEMBRANE PART A

5944 Version n° : 02 Date de révision : le 30-Octobre-2023 Date d'émission : le 01-Juin-2023

Énoncés de précaution

Prévention

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et

compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. En cas d'exposition ou d'inquiétude : contacter un centre anti-poison/un médecin. EN CAS

D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise, contacter un centre anti-poison/un médecin. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser le moven approprié pour l'extinction.

Stockage Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Tenir au frais.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Aucun connu.

Informations supplémentaires

Aucun(e)(s).

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	en %
ASPHALT		8052-42-4	40 - 50
ESSENCES MINERALES		64742-48-9	10 - 15
QUARTZ		14808-60-7	< 1
Autres composants sous les n	iveaux déclarables		42.37

4. Premiers secours

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Si le produit est chaud, dissiper la chaleur en immergeant immédiatement celui-ci dans une quantité importante d'eau froide ou en inondant la zone affectée d'eau froide. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étaler la substance sur la peau non contaminée. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux

Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si la victime porte des lentilles de contact. NE PAS retarder l'irrigation ni essaver d'enlever la lentille. Rincer continuellement. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Principaux symptômes/effets, aigus et différés

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritant oculaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gènes. Irritation de la peau. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur.

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Garder la victime sous observation

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

Équipement de protection spécial et précautions à l'attention des pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les vêtements de protection classiques des pompiers offrent une protection limitée uniquement.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Certaines de ces substances, en cas de déversement, peuvent s'évaporer en laissant un résidu inflammable.

Méthodes particulières d'intervention

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Risques généraux d'incendie

Liquide et vapeurs inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients convenables, couverts et étiquetés. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit contre la lumière directe. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Si possible, manipuler dans un système clos. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Des traces de sulfure d'hydrogène, un gaz hautement toxique, peuvent être présentes dans ce produit. Tenir le visage éloigné des ouvertures des cuves et des véhicules-citernes.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Garder sous clef. Garder les récipients hermétiquement fermés. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement classiques. Conserver au frais et au sec, à l'abri de la lumière directe du soleil. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS). Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Les constituants suivants sont les seuls constituants du produit à présenter une limite d'exposition recommandée telle que PEL, TLV, etc. À notre connaissance, les autres constituants n'ont pas de valeurs limites d'exposition connues.

États-Unis . OSHA Table Z-1 Per Composants	missible Exposure Limits (PE Type	L) for Air Contaminants (29 Valeur	CFR 1910.1000) Forme
QUARTZ (CAS 14808-60-7)	PEL	0.05 mg/m3	Poussière respirable
États-Unis . OSHA Table Z-3 Per Composants	nissible Exposure Limits (PE Type	L) for Mineral Dusts (29 CFR Valeur	1910.1000) Forme
QUARTZ (CAS 14808-60-7)	VME	0.1 mg/m3	Alvéolaire.
		2.4 mppcf	Alvéolaire.
États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs Composants	de seuil d'exposition) Type	Valeur	Forme
ASPHALT (CAS 8052-42-4)	VME	0.5 mg/m3	Fumée inhalables.
QUARTZ (CAS 14808-60-7)	VME	0.025 mg/m3	Fraction alvéolaire.
États-Unis . NIOSH : Pocket Guid	le to Chemical Hazards Reco	mmended Exposure Limits (REL)
Composants	Туре	Valeur	Forme
ASPHALT (CAS 8052-42-4)	Plafond	5 mg/m3	Fumée.
QUARTZ (CAS 14808-60-7)	VME	0.05 mg/m3	Poussière respirable
NIOSH. Immediately Dangerous Composants	to Life or Health (IDLH) Value Type	ues, tel que modifié Valeur	
QUARTZ (CAS 14808-60-7)	IDLH	50 mg/m3	

Valeurs limites biologiques

ACGIH Biologiset altistun Composants	nisindeksit (BEI) Valeur	Déterminant	Spécimen	Temps échantill.	
ASPHALT (CAS 8052-42-4)	2.5 μg/L	1-Hydroxypyrèn e, avec hydrolyse (1-HP)	Urine	*	

^{* -} Pour plus de détails sur l'échantillonnage, consulter le document source.

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne soit pas dépassée. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du Finance Finance

Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection).

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Le port de gants résistants aux

produits chimiques est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants

à manchette.

Autre Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier

imperméable est recommandé.

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition,

ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Considérations générales

d'hygiène

Respecter toutes les instructions de surveillance médicale. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les vêtements. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État physique Liquide.

Forme Liquide. Visqueux. Semi-solid at ambient temperature

Couleur Brown to Black Odeur Non disponible. Seuil olfactif Non disponible. pΗ Non disponible. Point de fusion/point de Non disponible.

congélation

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Non disponible.

Point d'éclair > 37.8 - < 60.0 °C (> 100.0 - < 140.0 °F) Cleveland coupe ouverte

Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite d'explosivité inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosivité -

supérieure (%)

Non disponible.

Non disponible. Pression de vapeur Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau) Non disponible. Non disponible. Coefficient de partage:

n-octanol/eau

Température

Non disponible.

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif. Propriétés comburantes Non comburant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Stabilité chimique Stable aux températures normales. Possibilité de réactions

dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Eviter les

températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des substances incompatibles.

Matières incompatibles

Acides. Agents oxydants forts. Fluor.

Produits de décomposition

n Irritar

dangereux

Irritants. Gaz toxique.

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation L'inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire

d'exposition professionnelle peu probable.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Peut provoquer somnolence ou vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritant oculaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gènes. Irritation de la peau.

Peut entraîner des rougeurs et de la douleur.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Donnée inconnue. Non classé.

Produit Espèce Résultats d'essais

PENNGUARD™ ADHESIVE MEMBRANE PART A

<u>Aiguë</u> Orale

DL50 Rat 847971 mg/kg

Composants Espèce Résultats d'essais

ASPHALT (CAS 8052-42-4)

<u>Aiguë</u>

Cutané

DL50 Lapin > 2000 mg/kg

Orale

DL50 Rat > 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation

N'est pas un sensibilisant respiratoire.

respiratoire

Sensibilisation cutanée Provoque une irritation cutanée. **Mutagénicité sur les cellules** Peut induire des anomalies génétiques.

germinales

. out maame des amontanes generque

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

ASPHALT (CAS 8052-42-4) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

ESSENCES MINERALES (CAS 64742-48-9)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour

l'homme.

QUARTZ (CAS 14808-60-7) 1 Cancérogène pour l'homme. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

QUARTZ (CAS 14808-60-7) Cancer

États-Unis. Rapport du Programme de toxicologie national (National Toxicology Program, NTP) sur les substances cancérogènes.

ASPHALT (CAS 8052-42-4) Cancérogène pour l'homme. QUARTZ (CAS 14808-60-7) Cancérogène pour l'homme.

Nom de la matière : PENNGUARD™ ADHESIVE MEMBRANE PART A

SDS US

^{*} Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Toxicité pour la reproduction Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non classé.

Effets chroniques

Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Informations écologiques

Écotoxicité Présumé très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long

terme sur l'environnement.

Produit		Espèce Résultats d'essais	
PENNGUARD™ ADHE	SIVE MEMBRANE P	ART A	
Aquatique			
Crustacé	CE50	Daphnie	12244.0615 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	50774.9375 mg/l, 96 heures
<i>Aiguë</i>			
Crustacé	CE50	Daphnie	87327.4688 mg/l, 48 heures évalué
Poisson	CL50	Poisson	54994.2461 mg/l, 96 heures évalué

^{*} Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Autres effets néfastes Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche

d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions relatives à l'élimination

Contrat avec un opérateur d'élimination agréé selon la Loi sur l'élimination et le nettoyage. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Lorsqu'il est mis au rebut, ce produit doit être considéré comme un déchet inflammable de type D001 selon la Loi américaine sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA, Ressource Conservation and Recovery Act). Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Réglementations locales relatives à l'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

D001 : Déchet inflammable de point d'éclair < 60 °C (140 °F)

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services

d'élimination de déchets.

Déchets de résidus / produits

non utilisés

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

Emballage contaminé

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

14. Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Numéro ONU UN1999

Nom d'expédition des

Tars, liquid including road oils and cut back bitumens

Nations unies

Classe(s) de danger pour le transport

Classe Danger subsidiaire 3

Label(s) 3 Groupe d'emballage III **Dangers pour l'environnement Polluant marin** Non.

Précautions particulières à Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

prendre par l'utilisateur

manipulation. If shipped by ground in individual containers that are less than 119 gallons (450

L): Not regulated as a hazardous material. (49 CFR 173.121)

Clauses spéciales B1, B13, IB3, T1, TP3

Exceptions de colisage 150 Colisage pas en vrac 203 Colisage en vrac 242

IATA

UN number UN1999

UN proper shipping name Tars, liquid including road asphalt and oils, bitumen and cut backs

Transport hazard class(es)

3 Class **Subsidiary hazard** Packing group III **Environmental hazards** No. **ERG Code** 3L

Special precautions for

user

Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Passenger and cargo

Allowed with restrictions.

aircraft

Other information

Allowed with restrictions. Cargo aircraft only

IMDG

UN number UN1999

UN proper shipping name TARS, LIQUID including road oils, and cutback bitumens

Transport hazard class(es)

Class 3 **Subsidiary hazard Packing group** III **Environmental hazards**

Marine pollutant No. F-E, S-E

Special precautions for Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

user

Transport en vrac Non établi.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IATA; IMDG



Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)



Informations générales

If shipped by ground in individual containers that are less than 119 gallons (450 L): Not regulated as a hazardous material (49 CFR 173.121). If shipped by vessel in individual containers that are less than 119 gallons (450 L) each, then IMDG 2.3.2.5 exception applies. Not subject to the provisions for marking, labelling, and testing of packages. "Transport in accordance with 2.3.2.5 of the IMDG code."

15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales des Etats-Unis d'Amérique

Ce produit est une « substance chimique dangereuse » conformément à la norme américaine OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Substances dangereuses selon CERCLA/SARA - Non applicable.

Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques (TSCA) Un ou plusieurs composants du mélange ne sont pas répertoriés dans l'inventaire TSCA 8(b) ou sont désignés comme « inactifs ».

TSCA Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, Sous-partie D)

Non réalementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

ASPHALT (CAS 8052-42-4) Listé. ESSENCES MINERALES (CAS 64742-48-9) Listé.

SARA 304 Signalement urgent de rejet/déversement

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

OUARTZ (CAS 14808-60-7) Cancer

effets sur les poumons

effets sur le système immunitaire

effets sur les reins

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance extrêmement dangereuse

N'est pas listé.

Produit chimique Oui

dangereux SARA

311/312

Catégories de danger Matières inflammables (gaz, aérosols, liquides ou solides)

définies Corrosion ou irritation cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)

SARA 313 (établissement de rapport TRI)

Non réglementé.

Autres réglementations fédérales

Loi sur l'assainissement de l'air (Clean Air Act, CAA), Section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (PAD)

ASPHALT (CAS 8052-42-4)

Loi américaine sur la propreté de l'air (Clean Air Act), rubrique 112(r), Prévention d'un dégagement accidentel (40 CFR 68.130)

Non réglementé.

Loi des États-Unis sur la sécurité de l'eau potable (Safe Drinking Water Act, Non réglementé.

SDWA)

Règlementations des états américains

États-Unis. Californie. Liste des produits chimiques candidats. Règlementations pour des produits de consommation plus sûrs (Cal. Code Regs, titre 22, 69502.3, subd. (a))

ESSENCES MINERALES (CAS 64742-48-9) QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Proposition Californie 65



ATTENTION ATTENTION: Ce produit contient une substance chimique connue de l'État de Californie comme provoquant le cancer et des malformations à la naissance ou d'autres effets nocifs pour la

reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Proposition californienne 65 – Substances cancérogènes et reprotoxiques : Date répertoriée/substance cancérogène

QUARTZ (CAS 14808-60-7) Inscrit: Octobre 1, 1988

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*		
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui		
Canada	Liste des substances domestiques (LSD)	Oui		
Canada	Liste des substances non domestiques (LSND)	Non		
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui		
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui		
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non		
Japon	Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes (ENCS)	Oui		
Korée	Liste de produits chimiques existants (ECL - Existing Chemicals List)	Oui		
Nouvelle Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui		
Philippines	Inventaire philippin des substances chimiques nouvelles et existantes (PICCS)	Oui		
Taiwan	Taïwan, inventaire des substances chimiques (TCSI)	Oui		
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui		
*« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres				

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs des composants du produit ne sont pas répertoriées ou sont exemptés de listage sur l'inventaire tenu par les pavs concernés.

16. Autres informations, y compris date de préparation ou de dernière révision

Date de publication le 01-Juin-2023 Date de révision le 30-Octobre-2023

N° version 02

Autres informations HMIS® est une marque déposée et une marque de service de la NPCA.

Classement des dangers Santé: 1

selon la NFPA Inflammabilité: 2 Instabilité: 0

Références **ACGIH**

Documentation de l'ACGIH relative aux valeurs de seuil d'exposition et aux indices d'exposition

biologique

EPA: base de données AOUIRE

HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuses

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Rapport sur les substances cancérogènes du Programme national de toxicologie des États-Unis

(NTP)

NLM: Base de données des substances dangereuses

États-Unis. Monographie IARC sur l'exposition professionnelle aux agents chimiques

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte. Ergon Armor ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

Informations de révision

Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.